

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2019/04/01

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **1 avril 2019 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Daniel Fradette
M. Jean-François Gendron
M^{me} Louise Théorêt
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, et M^{me} Camille Primeau, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

2019-04-01-073

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à varia les points suivants :
 - o Abrogation de la résolution 2019-02-04-048 Autorisation d'appel d'offres sur invitation – Patinoire ;
 - o Autorisation d'appel d'offres public – AO2019-012 – Patinoire ;
 - o Nomination directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe par intérim ;
 - o Mandat services professionnels – Analyse de la situation actuelle des stations de pompage – GBI services d'ingénierie ;
 - o Adjudication du contrat de gré à gré – Aménagement paysager annuel 2019.

Adoptée

2019-04-01-074

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019 À 20 H

CONSIDÉRANT l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 mars 2019 se référant sous la cote *1-3-8 Correspondance 2019 – 2019-04*.

2019-04-01-075

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 345-2018 adopté le 7 juin 2018, du règlement portant sur la gestion contractuelle 344-2018 adopté le 7 juin 2018 et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1 avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse, Caroline Huot, dépose devant le conseil municipal le rapport de la mairesse représentant un compte-rendu de ses présences aux différents comités et réunions de travail depuis la séance du conseil du 4 mars 2019.

2019-04-01-076

DÉPÔT DU SOMMAIRE DES DÉCISIONS DU 25 MARS 2019

CONSIDÉRANT l'article 82 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel ayant eu lieu le 25 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du document déposé étant le compte-rendu de cette rencontre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adopte le sommaire des décisions du 25 mars 2019.

Adoptée

2019-04-01-077

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-06-206 nommant M. Mario Archambault maire suppléant du 1^{er} septembre 2018 au 30 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers seront nommés maire suppléant à tour de rôle au cours du présent mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que M. Michel Taillefer, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019 ;
- Qu'il soit autorisé, en l'absence de la mairesse, à signer les documents relatifs à l'administration ;
- Qu'il soit désigné substitut de la mairesse au conseil de la MRC Beauharnois-Salaberry au cours de la même période.

Adoptée

2019-04-01-078

MODIFICATION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2015-220 adoptée le 6 juillet 2015 adoptant le *Manuel de l'employé* ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-09-189 adoptée le 9 juillet 2018 modifiant le *Manuel de l'employé* ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-24-288 adoptée le 24 octobre 2018 modifiant le *Manuel de l'employé* ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications s'avèrent nécessaires afin d'intégrer notamment plusieurs politiques de la Municipalité au Manuel de l'employé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka modifie le *Manuel de l'employé* ;
- Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie dudit manuel.

Adoptée

- 2019-04-01-079 ABROGATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES**
- CONSIDÉRANT** la résolution 2016-01-11-009 adoptée le 11 janvier 2016 adoptant la *Politique de gestion des heures supplémentaires* ;
- CONSIDÉRANT** la résolution 2019-04-01-078 modifiant le manuel de l'employé afin d'y inclure les articles de la *Politique de gestion des heures supplémentaires* ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'abrogation de la *Politique de gestion des heures supplémentaires* s'avère nécessaire ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-François Gendron
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka abroge la *Politique de gestion des heures supplémentaires*.
- Adoptée
- 2019-04-01-080 ABROGATION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**
- CONSIDÉRANT** la résolution 2017-01-09-008 adoptée le 9 janvier 2017 adoptant la *Politique portant sur la formation et le développement des compétences* ;
- CONSIDÉRANT** la résolution 2019-04-01-078 modifiant le manuel de l'employé afin d'y inclure les articles de la *Politique de gestion des heures supplémentaires* ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'abrogation de la *Politique portant sur la formation et le développement des compétences* s'avère nécessaire ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka abroge la *Politique portant sur la formation et le développement des compétences*.
- Adoptée
- 2019-04-01-081 ABROGATION DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL**
- CONSIDÉRANT** la résolution 2016-01-11-011 adoptée le 11 janvier 2016 adoptant la *Politique d'évaluation du rendement et de développement des compétences du personnel* ;
- CONSIDÉRANT** la résolution 2019-04-01-078 modifiant le manuel de l'employé afin d'y inclure les articles de la *Politique d'évaluation du rendement et de développement des compétences du personnel* ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'abrogation de la *Politique d'évaluation du rendement et de développement des compétences du personnel* s'avère nécessaire ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka abroge la *Politique d'évaluation du rendement et de développement des compétences du personnel*.
- Adoptée
- 2019-04-01-082 ABROGATION DE LA POLITIQUE DE RÉGIE INTERNE DES DÉPENSES**
- CONSIDÉRANT** la résolution 2014-039 adoptée le 3 février 2014 adoptant la *Politique de régie interne des dépenses* ;
- CONSIDÉRANT** la résolution 2019-04-01-078 modifiant le manuel de l'employé afin d'y inclure les articles de la *Politique de régie interne des dépenses* ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'abrogation de la *Politique de régie interne des dépenses* s'avère nécessaire ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-François Gendron
- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka abroge la *Politique de régie interne des dépenses*.
- Adoptée

2019-04-01-083

ABROGATION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

CONSIDÉRANT la résolution 2016-01-11-012 adoptée le 11 janvier 2016 adoptant la *Politique portant sur les médias sociaux* ;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-01-078 modifiant le manuel de l'employé afin d'y inclure les articles de la *Politique portant sur les médias sociaux* ;

CONSIDÉRANT QUE l'abrogation de la *Politique portant sur les médias sociaux* s'avère nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka abroge la *Politique portant sur les médias sociaux*.

Adoptée

2019-04-01-084

ABROGATION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2017-01-09-007 adoptée le 9 janvier 2017 adoptant la *Politique d'utilisation d'un téléphone cellulaire* ;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-01-078 modifiant le manuel de l'employé afin d'y inclure les articles de la *Politique d'utilisation d'un téléphone cellulaire* ;

CONSIDÉRANT QUE l'abrogation de la *Politique d'utilisation d'un téléphone cellulaire* s'avère nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka abroge la *Politique d'utilisation d'un téléphone cellulaire*.

Adoptée

2019-04-01-085

ADOPTION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la loi 108 favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* lequel entrera en vigueur le 25 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'une *Politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat*, laquelle doit établir la procédure du traitement des plaintes reçues par la Municipalité afin de traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie de ladite politique et l'avoir lue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'adoption de la *Politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat*.

Adoptée

2019-04-01-086

MODIFICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA GESTION DES PLAINTES

CONSIDÉRANT la résolution 2019-01-15-018 adoptée le 15 janvier 2019 adoptant la *Politique concernant la gestion des plaintes*, laquelle établit la procédure du traitement des plaintes reçues par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka relativement aux activités et services offerts ;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-01-085 adoptant la *Politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat* ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modification s'avèrent nécessaires à la *Politique concernant la gestion des plaintes* afin d'abroger l'article faisant référence aux plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ainsi que le champ d'application de la Politique ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie de ladite politique et l'avoir lue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka modifie la *Politique de concernant la gestion des plaintes*.

Adoptée

2019-04-01-087

AUTORISATION D'ACHAT – LOT 5 124 328

CONSIDÉRANT l'intérêt du propriétaire du lot 5 124 328 de vendre son immeuble ;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-04-061 adoptée le 4 mars déposant le sommaire des décisions et donnant le mandat à l'administration d'entreprendre les démarches avec le propriétaire de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat de l'immeuble au montant de 180 000 \$ a été acceptée par le propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'acquisition de l'immeuble ;
- Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer les documents afférents ;
- Que le paiement de 140 000 \$ soit fait à partir des crédits prévus au budget aux postes 22 30000 000 et 22 70000 000 et que le solde de 40 000 \$ provienne de l'excédent non affecté.

M. Daniel Fradette, conseiller, s'oppose à la décision.

Adoptée

2019-04-01-088

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

VU l'article 82 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT le *règlement 348-2018 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs* ;

CONSIDÉRANT la séance ordinaire du comité sur la sécurité publique du 26 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka reçoit et prend acte du procès-verbal du comité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend particulièrement en compte les recommandations et les actions à prioriser ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reçoit favorablement les recommandations et les actions à prioriser du comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que le conseil municipal adopte conformément à la loi le procès-verbal ;
- De requérir la mise en place du suivi des recommandations et des actions à prioriser.

Adoptée

2019-04-01-089

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2018-09-26-240 – MOUVEMENT DE PERSONNEL – EMBAUCHES ET CONTRATS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-26-240 adoptée le 26 septembre 2018 concernant l'embauches d'employés au poste de pompier au sein du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer l'employé 75-0093 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que la résolution soit corrigée afin de retirer l'employé 75-0093.

Adoptée

2019-04-01-090

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LE SOUTIEN A L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RESEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka possédait déjà des équipements pour du sauvetage hors route avant le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire compléter la flotte de ses équipements, et ce, afin de bonifier les équipements de la Municipalité pour être en mesure d'apporter un support et être en complémentarité avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour ce type d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont :

- Panier de secours Ferno;
- Remorque pour équipements existants;
- Modification du véhicule tout terrain;
- Achat de chenille pour le véhicule tout terrain;
- Harnais de poitrine pour Radio.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Archambault

- Qu'une demande d'aide financière soit envoyée à la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de faire l'achat de ces équipements dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

Adoptée

2019-04-01-091

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'UN tronçon de la rue Principale (de l'intersection de la rue Centrale jusqu'à la route 236) d'une longueur de 0,792 kilomètre, dont l'entretien est sous la juridiction du ministère des Transports.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports propose à la Municipalité de conclure un contrat pour l'entretien de ce tronçon de la rue Principale pour la saison 2019-2020, qui peut être renouvelable pour la saison 2020-2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte l'offre proposée par le ministère des Transports pour l'entretien d'un tronçon de la rue Principale (de l'intersection de la rue Centrale jusqu'à la route 236) d'une longueur de 0,792 kilomètre pour la saison 2019-2020. Ce contrat peut être renouvelable pour la saison 2020-2021 ;
- Que cette entente soit conclue pour la somme de 4 490,36 \$ pour la saison 2019-2020 incluant le déneigement, le déglacage et la fourniture de sel et d'abrasif.
- Que Mme Caroline Huot, mairesse, et Mme Julie Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, soient autorisées à signer ce contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée

2019-04-01-092

NOMINATION DE GARDE-FEU

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer l'employé 75-0095 garde-feu pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que l'employé 75-0095 soit nommé garde-feu pour l'année 2019.

Adoptée

2019-04-01-093

PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2014-2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – AFFECTATION DES EXCÉDENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu l'approbation de la programmation des travaux 2014-2018 dans le cadre du

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la TECQ approuvée par le ministère a entraîné des modifications aux financements antérieurs des travaux déjà réalisés ;

CONSIDÉRANT l'excédent de financement constaté à la suite de cette modification pour les travaux suivants :

- Élargissement rue Centrale / Fabrique : 11 418 \$
- Asphaltage rue des Alizés, Première rue et rue Leduc : 76 299 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka retourne les excédents mentionnés à l'excédent non affecté.

Adoptée

2019-04-01-094

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – AO2019-005 SERVICE DE DÉNEIGEMENT AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire se prévaloir d'un service de déneigement avec opérateur pour la saison 2019-2020 ;

VU l'article 936 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT le règlement 344-2018 portant sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que le conseil municipal autorise l'administration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le service de déneigement avec opérateur pour la saison 2019-2020.

Adoptée

2019-04-01-095

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 364-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NUMÉRO 295-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le règlement numéro 364-2019 modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles numéro 295-2015 ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par M. Michel Taillefer, conseiller, le 4 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement adopté le 4 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 364-2019 modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles numéro 295-2015.

Adoptée

2019-04-01-096

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-02-04-048 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – PATINOIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-02-04-048 adoptée le 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT l'article 936 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que la résolution 2019-02-04-048 soit abrogée.

Adoptée

2019-04-01-097

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – AO2019-012
PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire procéder à la réfection de la fondation de sa patinoire permanente ;

VU l'article 935 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT le règlement 344-2018 portant sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron
- Que le conseil municipal autorise l'administration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à procéder à un appel d'offres public pour la réfection de la fondation de sa patinoire permanente.

Adoptée

2019-04-01-098

**NOMINATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est en congé de maternité ;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 15-0002 effectuant le remplacement quittera son poste le 26 avril prochain ;

CONSIDÉRANT l'article 184 du *Code municipal du Québec* prévoyant la nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier adjoint pouvant exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Fradette
- Que l'employée suivante soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim pour une période déterminée :

61-0013

- Que cette nomination soit en vigueur en date du 29 avril 2019, et ce, jusqu'au retour du congé de maternité de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe ;
- Que la mairesse, M^{me} Caroline Huot, et le directeur général, monsieur Maxime Boissonneault, soient autorisés à signer cette nomination.

Adoptée

2019-04-01-099

**MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS — ANALYSE DE LA
SITUATION ACTUELLE DES STATIONS DE POMPAGE – GBI
SERVICES D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka doit procéder à des travaux afin d'analyser la situation actuelle aux stations de pompage de son réseau sanitaire municipal ;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme GBI services d'ingénierie en date du 1^{er} avril 2019 au cout de 15 600 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel
- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate la firme GBI services d'ingénierie afin de procéder à des travaux pour analyser la situation actuelle aux stations de pompage de son réseau sanitaire de la Municipalité au cout de 15 600 \$ plus les taxes applicables, et que ce montant soit pris dans l'excédent affecté – égout.

Adoptée

2019-04-01-100

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – AMÉNAGEMENT
PAYSAGER ANNUEL 2019**

CONSIDÉRANT le règlement 344-2018 portant sur la gestion contractuelle ;

CONSIÉRANT QUE la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède annuellement à l'aménagement et l'entretien paysagers des différents terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT l'offre numéro 242538 reçue de Entretien paysager Carole Vinet pour l'aménagement paysager des différents terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont prévus au budget aux postes 02 19 000 522 et 02 63 900 529 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adjuge le contrat à Entretien paysager Carole Vinet pour l'aménagement paysager des différents terrains municipaux pour l'année 2019 et que ce montant soit pris des postes 02 19 000 522 et 02 639 000 529 ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

INFORMATIONS

M^{me} Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que la journée du bel âge de Saint-Stanislas-de-Kostka aura lieu le 6 octobre 2019 au Centre socioculturel de la Municipalité dès 13h. Les billets sont au cout de 20 \$ par personne pour l'admission générale et le souper.
- Que l'édition du Stan-Info des mois d'avril et mai 2019 vous a été envoyée et contient plusieurs informations et présente notamment les différentes activités à venir.
- Que cette année, le camp de jour sera administré par la Cité des Arts et des Sports et offrira une semaine supplémentaire, soit 8 semaines, réparties du 25 juin au 16 aout 2019. La soirée d'information et d'inscriptions pour le camp de jour se tiendra le 16 et 17 avril 2019 de 17 h 00 à 20 h 00 au centre socioculturel de la Municipalité.
- Que depuis quelques semaines, avec la fonte des neiges, certaines problématiques ont été soulevées concernant le réseau d'égouts de la Municipalité. Les citoyens reliés au réseau ont partagé, depuis la mise en marche du réseau, de nombreuses problématiques au conseil municipal.

La Municipalité est assujettie et redevable à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*. Dans ce contexte légal de responsabilités et de gestion, la direction générale de la Municipalité a repris le dossier, avec la direction de l'aménagement et du développement, afin d'en faire la priorité, et ce, pour le plus grand bien de ses citoyens.

Afin d'assumer un leadership municipal à la fois responsable et efficace en la matière, nous vous partageons aujourd'hui le plan d'action des prochaines semaines qui, déjà, a été entrepris par la direction générale et la direction de l'aménagement et du développement dès le mois de janvier et qui a atteint son apogée en mars par la problématique de surcharge dans le réseau :

1. Un mandat a été octroyé à la firme Asisto inc. le 7 janvier 2019 afin de réaliser une étude concernant les odeurs émanant principalement des bassins 4 et 5 du réseau (rue Brosseau et chemin du Canal). Ce mandat a été entrepris dès février par l'étude des plans, des stations, l'analyse des eaux et se poursuivra par l'inspection télévisuelle du réseau à ces endroits ainsi que des différents essais réalisés ces dernières années. Le mandat mènera à des recommandations claires afin d'apporter les correctifs nécessaires pour régler cette situation qui perdure depuis la mise en marche du réseau dans ces secteurs ;
2. L'inventaire de l'ensemble des pompes se retrouvant dans les stations de pompage a été fait le lundi 25 mars afin de replacer les pompes au bon endroit, selon le débit et la force de chacune, calculée en fonction des bassins. Un étalonnage des pompes sera effectué dans les prochains jours afin de voir la capacité de ces dernières qui sont encore d'origine ;
3. Un mandat de calcul de la capacité des stations de pompage, à la suite des ajouts en 2010 et 2011, sera octroyé afin de valider si nos stations sont toujours en mesure de recevoir les débits calculés lors de la mise en marche du réseau en 2008 alors que des ajouts importants ont été faits en 2010 et 2011. Selon le résultat de ces calculs, les démarches nécessaires seront prises auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

- afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour augmenter nos capacités aux postes de pompages visés ;
4. Des inspections concernant les infiltrations parasites ont eu lieu le 18 mars et se poursuivront au courant du printemps, avec des tests fumigènes. Les amendes stipulées au règlement 212-2007 s'appliqueront pour tous les branchements illicites effectués sur le réseau.

Soyez assurés que notre Municipalité ne ménagera ses efforts sous aucun prétexte et fera appel, au besoin, aux ressources requises, et ce, pour régler les problèmes qui prévalent depuis la mise en marche du réseau. Encore une fois, nous tenons à vous rappeler que le leadership assumé par l'administration municipale actuelle, en l'occurrence la direction générale et la direction de l'aménagement et du développement, permettra une gestion responsable et plus rigoureuse de notre réseau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 20 h 54.

(original signé)
Caroline Huot
Mairesse

(original signé)
Maxime Boissonneault
Directeur général et secrétaire-
trésorier

(original signé)
Camille Primeau
Directrice du greffe, des
affaires juridiques et des
services citoyens